

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2020**  
**de la Société d'exploitation des Complexes Funéraires Métropolitains (SCFM)**  
Filiale de OGF  
*Sites funéraires et crématorium de Bron-Parilly et de Rillieux-la-Pape*

**CONTEXTE**

La gestion et l'exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux-la-Pape) et la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron font l'objet d'une convention de délégation de service public (DSP) confiée à la Société des Complexes Funéraires Métropolitains (filiale du groupe OGF), société dédiée créée en 2020. Elle a été conclue pour une durée de 25 ans, et prolongée de 4 ans, pour permettre la réalisation des travaux de mise aux normes du crématorium de Bron. Elle se terminera le 31 décembre 2023.

En 2020, l'activité a été fortement impactée par la pandémie de la COVID-19. L'augmentation du nombre de crémations (+ 19% par rapport à 2019) est due non seulement à la crise de la Covid-19, mais également au fait que la crémation devient le premier mode d'obsèques devant l'inhumation dans les métropoles. Il convient également de noter une forte progression des inhumations à Bron (+ 52 %) et une baisse de 10 % à Rillieux-la-Pape. La vente de concessions est également en hausse (+ 8 %).

Le chiffre d'affaires (2 621 k€) progresse de 17 %. Les crémations représentent 76 % des produits de la délégation, en hausse de 20 %. Les charges de la délégation (2 403 k€) augmentent de 18 %. L'évolution des produits et des charges génère une augmentation de 16 % du résultat avant impôt de la délégation (218 k€ contre 188 k€ en 2019).

En matière d'investissements, le délégataire a rénové en 2020 le funérarium de Rillieux-la-Pape, et poursuivi les réflexions avec le délégant quant à la modernisation des systèmes d'arrosage des deux sites, pour laquelle le délégataire s'est engagé contractuellement à contribuer à hauteur de 50 k€ HT maximum.

Le délégataire a également poursuivi, en 2020, ses actions en matière de développement durable, notamment pour la gestion des déchets (compostage, tri sélectif) et la maîtrise des consommations de fluides grâce à un système de suivi et d'alerte (Alerteo).

La Convention signée par le délégataire avec France Nature Environnement et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, qui arrive à échéance en octobre 2021, est en cours de renouvellement, pour être portée jusqu'en fin du contrat de DSP au 31/12/2023.

Enfin, en 2020, la Métropole de Lyon a investi 1 060 k€ HT sur les sites de Bron et Rillieux, essentiellement en création de clairières et carrés traditionnels ou cinéraires.

## **AVIS DE LA COMMISSION**

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire, et, après son examen formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL salue le travail et l'engagement du personnel du délégataire, pendant la période de la crise sanitaire liée à la Covid-19. La Commission souligne en outre la tenue des délais, malgré une activité très supérieure à la normale.

La Commission relève que la crise a engendré une évolution de l'utilisation du mode digital, qui a permis d'organiser des événements auxquels les familles ont pu assister à distance.

La CCSPL note la baisse des inhumations à Rillieux, et la bonne réalisation des travaux de rénovation du funérarium, prévus dans le cadre de l'Avenant n°5.

La Commission se dit satisfaite de la perspective des travaux d'extension du cimetière de Bron réalisés par la Métropole de Lyon, avec la création de 6 nouvelles clairières, correspondant, en termes de surface exploitée, à 1 hectare effectif.

La CCSPL approuve la poursuite des actions liées au développement durable et à la biodiversité, et la poursuite de la mise en œuvre de la Convention signée en 2018 avec des associations liées à l'environnement, pour préserver la faune et la flore des deux sites.

La CCSPL prend acte des résultats financiers du délégataire.